



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-20-1

Version PDF

Référence : 2016-20

Ottawa, le 26 février 2016

Avis d'audience

22 mars 2016

Gatineau (Québec)

Nouvelle date limite pour le dépôt des interventions/observations/réponses pour l'article 4 seulement : 2 mars 2016

Nouvelle date limite pour le dépôt de la réplique du demandeur de l'article 4 seulement: 4 mars 2016

[\[Soumettre une intervention/observation/réponse ou consulter les documents connexes\]](#)

Renseignements additionnels ajoutés au dossier public pour l'article 4

1. Donnant suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2016-20, le Conseil annonce que Stoke FM Radio Society a présenté des renseignements supplémentaires que le Conseil a accepté d'ajouter au dossier public. Par conséquent, le Conseil rouvrira la période de dépôt des interventions et de la réplique pour l'article 4, mais uniquement à l'égard des nouveaux renseignements.
2. La nouvelle date butoir pour le dépôt des interventions/observations/réponses est le **2 mars 2016**, et la nouvelle date butoir pour le dépôt de la réplique du demandeur est le **4 mars 2016**.

Secrétaire générale